



DEPARTEMENT DE L'AVEYRON - COMMUNE DE SAINT -IZAIRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE AU CONSEIL DU 08/12/23

DU 19 septembre 2023

PRESENTS : Chantal BARRIERE- Virginie CASTANIER - Zoe POHL-BOUSQUET - Ghislain CABAL ZINCK - Gérard RAMONDENC - Christophe RAYSSAC - Christian VERNHET – Dominique ROURE

EXCUSES : Jean Jacques SELLAM (pouvoir donné à Ghislain Cabal Zinck))

Secrétaire de séance : Dominique ROURE

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du CM du 22 Juin et du 07 avril
2. Désignation d'un référent déontologue
3. Délibération relative au tarif de cantine
4. Délibération reprise de concession et de tombes dans le cimetière de Saint-Izaire
5. Délibération pour classer Saint-Izaire en commune touristique
6. Délibération relative au tarif de l'eau et à l'assainissement
7. Devis de remplacement des frigos de l'auberge de la Valette
8. Devis pour le local paysan
9. Délibération portant création d'un emploi permanent
10. Choix de la devise de la commune
11. Branchement eau potable auprès du syndicat du Lévézou
12. Enquête publique le Boucal -famille Lesade
13. Décisions modificatives
14. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant les conseillers de la venue de monsieur le président du conseil départemental à leur rencontre pour leur apporter les informations relatives au chantier du pont et répondre aux questions et interrogations de chacun.

Après quoi, il présente l'ordre du jour et engage les débats.

1. Approbation du compte rendu des CM du 22 Juin et du 07 avril

Monsieur le Maire rappelle que les comptes rendus des conseils précédents n'avaient pas encore été validés en séance. Les comptes rendus sont validés à l'unanimité.

2. Désignation d'un référent déontologue

Monsieur le Maire donne la parole à Dominique Roure qui présente la délibération prise au conseil communautaire relative à la désignation d'un déontologue chargé de la prévention du risque de conflit d'intérêt. Le souhait unanime au sein de la communauté de communes est de se doter d'un référent déontologue commun. Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires à la désignation de ce déontologue commun.

3. Délibération relative au tarif de cantine

Monsieur le Maire informe le conseil de l'augmentation des tarifs des repas de la restauration scolaire par le groupement des terres rouges, notre prestataire. Cette augmentation liée aux coûts énergétiques succède à l'augmentation récente liée à l'augmentation des matières premières. Au 01/09, le repas est passé de 3,82€ à 4,01€. Le débat s'engage au sein du conseil sur l'impact de cette hausse pour les familles. Après diverses hypothèses, le prix de 3,60€ pour les familles est retenu, ce qui correspond à une aide de la commune de 0,41€ par repas.

Délibération prise à l'unanimité.

4. Délibération reprise de concession et de tombes dans le cimetière de Saint-Izaire

Monsieur le Maire informe le conseil des démarches engagées pour garder propre le cimetière de Saint Izaire ; il donne la parole à Gérard Ramondenc qui rappelle les procédures suivies pour la reprise par la commune des tombes et concessions ayant plus de trente ans d'existence, en « état d'abandon ».

Délibération prise à l'unanimité autorisant le maire à reprendre à partir du 01/10/23 au nom de la commune, pour les remettre en service, les tombes et concessions indiquées dans le document.

5. Délibération pour classer Saint-Izaire en commune touristique

Monsieur le Maire rappelle que saint-Izaire était jusqu'alors classé en « commune touristique ». Il nous faut solliciter le renouvellement de cette dénomination. Un débat s'engage sur les contraintes et les intérêts que ce classement peut avoir pour notre commune.

Au terme de ces échanges, **délibération est prise à l'unanimité**, pour solliciter le renouvellement de cette dénomination.

6. Délibération relative au tarif de l'eau et à l'assainissement

Monsieur le Maire propose au conseil d'actualiser le tarif communal de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour 2023. Après échange au sein du conseil, un consensus se dégage pour actualiser le tarif de l'eau potable concernant la tranche de 0 à 300m³ de 1,36€ à 1,45€ et, concernant la tranche supérieure à 301m³, de 0,97€ à 1,02€. La location du premier compteur quant à elle passe de 55€ à 60€. **Délibération prise à l'unanimité.**

7. Devis de remplacement des frigos de l'auberge de la Valette

Monsieur le Maire donne la parole à Gérard Ramondenc qui ayant constaté que les frigos de l'auberge de la Valette ne fonctionnaient plus a préparé leur remplacement. Un devis a été demandé aux établissements Chassaing (frigoriste) et à un autre établissement qui n'a pas répondu. Le devis (1437 du 30/08/23) s'élève à 5468,80€ HT et à 6562,56€ TTC.

Le conseil souhaite que des démarches d'aide soient engagées. Le devis est accepté à l'unanimité.

8. Devis pour le local paysan

Gérard Ramondenc rappelle l'installation de la vitrine réfrigérée qui surchauffe la pièce où elle est installée, ne lui permettant pas de fonctionner correctement. Les aménagements réalisés (fenêtre de ventilation) ne suffisent pas à climatiser cette pièce ; il faut donc installer le moteur et le compresseur à l'extérieur. Un devis a été demandé aux établissements Chassaing pour une dépense prévue de 1057,11€ HT et 1268,53€ TTC.

Ghislain Cabal Zinck indique ne pas participer au vote afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Devis validé à l'unanimité des votants.

9. Délibération portant création d'un emploi permanent

Monsieur le Maire rappelle le prochain départ de Joel Tauriac en retraite. Suite à l'appel d'offre réalisé pour son emplacement, une candidature a été validée celle de Stéphane Liévin. Pour asseoir cette candidature, il est nécessaire de créer, à partir du 01/10/23, un emploi permanent d'agent contractuel dans le grade d'agent technique 1^{ère} classe, catégorie C à temps complet.

Cette création est décidée à l'unanimité.

10. Choix de la devise de la commune

Monsieur le maire donne la parole à Dominique Roure qui rappelle les démarches engagées pour doter la commune d'une devise accompagnant son blason. Cinq devises sur les 16 proposées avaient été retenues par un précédent conseil. Suite à l'appel publié au bulletin municipal, deux de ces devises ont été plébiscitées par quelques habitants : « Saint izaire, passionnément nature, intensément humain » et « Saint Izaire, bâti sur la pierre ! ».

Le tour de table réalisé au sein du conseil confirme le choix unanime de la devise suivante : **« Saint Izaire, bâti sur la pierre ! »**

11. Branchement eau potable auprès du syndicat du Lévézou

Monsieur le Maire rappelle les difficultés d'approvisionnement de Saint Izaire en eau potable, au cœur de l'été qui a conduit en urgence la commune à des livraisons d'eau par camion-citerne. Pour éviter un nouvel épisode et des coûts supplémentaires, il convient d'anticiper la possibilité d'accéder à un réseau d'eau potable. Des contacts seront pris avec le syndicat intercommunal du Lévezou pour envisager cette possibilité.

Accord du conseil

12. Enquête publique le Boucal - famille Lesade

Monsieur le Maire informe le conseil que la famille Lesade, habitant au lieudit du Boucal a demandé à pouvoir privatiser le chemin communal qui passe sur sa propriété et qui n'a pas d'autre débouché. Il n'y a pas d'opposition du voisinage. La procédure doit conduire à engager une enquête publique.

Après échange, le conseil n'émet aucune opposition à l'engagement de la procédure si la famille Lesade prend à sa charge l'ensemble des coûts liés à cette procédure.

Délibération à l'unanimité.

13. Décisions modificatives

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à des décisions modificatives liées à des opérations sur les réseaux d'eau. Une somme de 3100€ est liée à la création du réseau d'eau au hameau du Séquili et une somme de 6100€ est liée à la station de pompage de Riols.

Délibération à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire procède à un tour de table. Sont évoquées les questions suivantes.

- Virginie Castanier indique que, compte tenu de ses obligations professionnelles, elle regrette de ne pas être assez disponible pour exercer les responsabilités afférentes à sa charge. Elle indique vouloir démissionner de son rôle d'adjointe, tout en restant conseillère municipale.
- Un compte rendu de la réunion des associations est fait par Dominique Roure, avec, notamment, la question de la relance des fêtes médiévales. Une réunion publique sera organisée pour « compter nos forces ».
- La création du « chemin des évêques », itinéraire de randonnée patrimoniale, est évoquée. L'information est donnée de la randonnée du dimanche 24 septembre de

Vabres au château de Saint Izaire. Un appel est fait aux bonnes volontés pour accueillir les randonneurs.

- Ghislain Cabal Zinck revient sur les travaux de rénovation du pont qui ont pu créer une réelle inquiétude au sein du village. La réunion avec le président du conseil départemental devra apporter des informations claires pour garantir un déroulement du chantier conforme aux prescriptions liées à la santé publique.
- Une information est donnée sur la recherche engagée par la SAFER au sein de la communauté de communes sur les « biens sans maître » pour un coût de 1400€ (ou 1100€ si plus de dix communes). Un débat a lieu au sein du conseil sur l'intérêt d'une telle démarche.
- Une information est donnée sur les travaux de rénovation des logements municipaux
- Dominique Roure et Ghislain Cabal Zinck informent le conseil du prochain accueil sur la commune de deux jeunes volontaires en service civique, suite à un appel d'offre de la communauté de communes et de la fédération des CUMA.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, monsieur le Maire clôture le conseil en remerciant chacun de sa participation.